



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 18 août 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 2^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2020

Notre dossier : 312-00933

Dossier Régie : R-4119-2020

Chère consœur,

En complément de sa lettre du 17 août 2020 (B-0157) relative à la planification de l'audience prévue dans le dossier mentionné en objet, Énergir souhaite informer la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») que si cette dernière le juge à propos, elle ne verrait aucun inconvénient à ce que les argumentations ainsi que la réplique soient présentées sous format écrit plutôt qu'oralement. En effet, étant donné que l'audience prévue pour une durée de cinq (5) jours sera tenue par visioconférence, de la nouveauté qui est attachée à ce mode virtuel et dans un souci d'efficacité procédurale et de respect du calendrier d'audience, Énergir soumet que le format écrit pourrait s'avérer plus approprié dans les circonstances et souhaite offrir à la Régie le plus de flexibilité possible.

Dans l'éventualité où la Régie opte pour un traitement écrit, tout comme pour le format oral, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et le dépôt de son argumentation.

Ceci dit, si la Régie jugeait le format oral plus approprié, Énergir réitère qu'elle se réserve une période de 90 minutes pour son argumentation principale.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb